

Image not found or type unknown



Rupture de bail avant 3 ans

Par **lauretlilly**, le **30/03/2009** à **20:05**

Bonjour,
Je loue actuellement la maison dont je suis propriétaire dans le Val de Marne.
Le bail a démarré le 01.09.2007 et se terminera le 01.09.2010.
Quant à moi je suis actuellement locataire en Loire Atlantique.
Je suis au chômage.
Mon conjoint habite dans les Yvelines.
Nous souhaitons habiter ensemble dès que possible, et ne plus payer 2 loyers.
Je souhaite donc récupérer la maison dont je suis propriétaire le plus rapidement possible afin que nous nous y installions tous les 2.
Quelles peuvent-être les raisons légales qui me permettraient de récupérer ma maison avant septembre 2010 ?
Il y en a t'il ?
Merci beaucoup par avance pour votre réponse et votre aide.
Très cordialement.
Lauretlilly

Par **Solaris**, le **03/04/2009** à **22:21**

Non il convient de donner congé pour le 31 Août 2010 (et non le 1 Septmbre 2009).